

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

VENTE DEMANDES

Couple sérieux ch viager libre ou occupé avec ou sans trx, même mauvais état. Discrétion garantie. Ecr au jrnal PARE05965

EMPLOI

DEMANDES

Dame expér. dispo. cher. emploi service à la pers. maintien à domicile ou garde ponct. auprès pers. âgées 24/24 ou jr ou nuit Tél. 06.76.43.85.78

Maçon fait ts travaux de rénovation, neuf, garage, clôture, béton, chape, pavés, terrasse, toiture, couverture. 06.51.38.09.19 - 06.38.80.12.61

F. 50a aux de vie haute valeur d'échange et de soutien ch. poste 24/24 qq semaines/mois, ref vérifiables - BA ou hors dep forfait jr/n CESU possible. libre 01/01/23 tel 06 68 33 19 89

Aide soignante indép, de confiance, sérieuse, discrète, exp médico social et service à la pers, vous propose un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : toilette, habillage, repas, repassage, courses divers, garde de nuit... CESU acceptés tel 06 37 78 13 80

Multiservices espaces verts, décapage murs, nettoyage toiture, tonte pelouse, Tél. 0667619926



BONNES AFFAIRES

DIVERS

Debarrasse maison et garage... Prix raisonnable. Tél. 06.70.73.07.48, 06.41.87.65.62

ANIMAUX

AV perroquets gris du Gabon 1 mâle né au 03/2022 et 2 femelle au 09/2022, Tél. 05.57.32.64.15

RENCONTRES

H. 88ans seul, fonct., dynam., maison, ch. dame pour douce vie à deux, Tél. 06.84.58.84.90

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

POUR NOUS JOINDRE 05 57 52 75 75 - LEGALES@LADEPECHEDUBASSIN.FR
JOURNAL HABILITÉ À DIFFUSER DES ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/12/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AYMI
Objet social : restauration sur place ou à emporter avec ou sans débit de boissons alcoolisées, livraison de repas, sandwicherie, glacier, pizzeria, l'achat pour revente de tous produits d'épicerie, de décoration ou relatives à l'alimentation ou la cuisine, l'organisation de tous événements, traiteur, cours de cuisine et conseil culinaire

Siège social : 1 RUE DES JARDINS DE LA GRANGE, 33770 SALLES

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS BORDEAUX

Président : NELMANI, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social 3 RUE DE GUIENNE, 33000 BORDEAUX, RCS BORDEAUX n°841529464

Admission aux assemblées et droits de votes : Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembrée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales.

Clause d'agrément : 1. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. 2. La demande d'agrément doit être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président de la Société et indiquant le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de la cession, les noms, prénoms, adresse, nationalité de l'acquéreur ou s'il s'agit d'une personne morale, son l'identification complète (dénomination, siège social, numéro RCS, montant et répartition du capital, identité de ses dirigeants sociaux). Cette demande d'agrément est transmise par le Président aux associés. 3. Le Président dispose d'un délai de TROIS (3) mois à compter de la réception de la demande d'agrément pour faire connaître au Cédant la décision de la collectivité des associés. Cette notification est effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. A défaut de réponse dans le délai ci-dessus, l'agrément sera réputé acquis. 4. Les décisions d'agrément ou de refus d'agrément ne sont pas motivées. 5. En cas d'agrément, l'associé Cédant peut réaliser librement la cession aux conditions notifiées dans sa demande d'agrément. Le transfert des actions doit être réalisé au plus tard dans les QUATRE-VINGT-DIX (90) jours de la décision d'agrément : à défaut de réalisation du transfert dans ce délai, l'agrément serait frappé de caducité. 6. En cas de refus d'agrément, la Société est tenue dans un délai de UN (1) mois à compter de la notification du refus d'agrément, d'acquiescer ou de faire acquiescer les actions de l'associé Cédant par un ou plusieurs tiers agréés dans un délai réduit à QUINZE (15) jours au lieu et place du délai de TROIS (3) mois prévu à l'alinéa 3 des présentes. Si le rachat des actions n'est pas réalisé du fait de la Société dans ce délai d'UN (1) mois, l'agrément ou du des cessionnaires est réputé acquis. En cas d'acquisition des actions par la Société, celle-ci est tenue dans un délai de SIX (6) mois à compter de l'acquisition de les céder ou de les annuler. Le prix de rachat des actions par un tiers ou par la Société est déterminé d'un commun accord entre les parties. A défaut d'accord, le prix sera déterminé à dire d'expert, dans les conditions de l'article 1843-4 du Code Civil.

HÉLÈNE DURIF

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thomas de RICAUD, Notaire de la Société par Actions Simplifiée dénommée « NOTAIRES CŒUR DU BASSIN, Maîtres Thomas de RICAUD, Bertrand FAYE, Fabien ROUCHOUT et associés », société multi-offices titulaire des études de LANTON (33138), 29 avenue de la République, d'AUDENGE (33980), 3 avenue de Certes et d'ANDERNOS-LES-BAINS (33510), 22 avenue d'Arès, et exerçant en qualité de notaire à LANTON, CRPCEN 33162, le 21 décembre 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE entre :

Monsieur Vincent André Georges Pierre TECHOUEYRES, retraité, et Madame Laurence Jeanne ROSSIGNOL, retraitée, demeurant ensemble à BIGANOS (33380) 19 chemin de Dupin.

Monsieur est né à ARES (33740) le 2 août 1952, Madame est née à ARES (33740) le 5 novembre 1960.

Mariés à la mairie de ANDERNOS-LES-BAINS (33510) le 13 septembre 1980 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Alain DURON, notaire à BIGANOS (33380), le 12 septembre 1980.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le Notaire

D&Associés NOTAIRES

12 rue du Tour de Terre
14000 CAEN

AVIS D'INSERTION

J2R

SCI au capital de 1.000 euros
Siège social : 9 rue de Gruchy 14280 SAINT-CONTEST
R.C.S. CAEN 521 035 154

Suivant un procès-verbal en date du 8 Août 2022, la collectivité des associés a décidé :

- de nommer Madame Julie FERRÉ, domiciliée à LA SAUVE (33670), 430 Route de Fauquey, en qualité de gérante à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Hervé LAPORTE, démissionnaire ;
- de transférer le siège social à LA SAUVE (33670), 430 Route de Fauquey, à compter du 19 août 2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L'objet social est : l'acquisition d'un immeuble sis à domaine de Fauquey, 33670 LA SAUVE Majeure, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

La durée de la société est de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.

Mention sera faite au R.C.S. de BORDEAUX de CAEN.

Transfert de siège social

Dénomination : NAPIBAL INVEST.

Forme : SNC.

Capital social : 50000 euros.

Siège social : 4 Rue HIPPOLYTE TANDONNET, 33130 BEGLES.

498578004 RCS de Bordeaux.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2022, les associés ont décidé, à compter du 16/12/2022, de transférer le siège social au 9, chemin de l'Homme du Moulin - Chavagné, 79260 La Creche.

Radiation du RCS de Bordeaux et immatriculation au RCS de Niort.

Pour avis et mention
le gérant



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

PLAN LOCAL D'URBANISME
Déclaration de projet n°1
important mise en compatibilité
du PLU pour l'aménagement du
secteur de Sécaré
concertation préalable

La procédure de déclaration de projet n°1 fera l'objet d'une évaluation environnementale. En conséquence, la commune organise une concertation préalable conformément à l'article L121-15-1 du code de l'environnement afin de présenter les premiers éléments du projet d'aménagement du secteur de Sécaré.

Ainsi, par délibération du 02 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé les modalités de concertation préalable du projet de déclaration de projet n°1 important mise en compatibilité du PLU de La Teste-de-Buch.

Conformément aux conditions fixées à l'article L121-16 du code de l'environnement, la concertation préalable se déroulera pendant un mois, du 23 janvier au 24 février 2023. Elle a pour but de permettre aux habitants, associations de prendre connaissance du projet et des modifications projetées et de formuler leurs observations ou propositions.

Durant cette période, le dossier de concertation préalable sera consultable sur le site internet de la Commune, à l'adresse suivante : (<https://www.latestedeBuch.fr/viepratique/habitat-urbanisme/plan-local-durbanisme/>) rubrique « déclaration de projet n°1 - secteur de Sécaré », accompagné d'un registre numérique permettant à la population de déposer ses observations. Ce même dossier ainsi qu'un cahier de requêtes au format papier sera mis à disposition à l'hôtel de ville de La Teste-de-Buch aux horaires habituelles d'ouverture (soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15), ainsi qu'aux mairies annexes de Pyla-sur-Mer et de Cazaux.

Les modalités et la durée de la concertation seront également affichées sur le site internet de la commune ainsi qu'en mairie et mairies annexes.

Suivant acte en date du 22 décembre 2022 dressé par Maître Jean-Pierre CARAYON, notaire à ALBI, 24 Rue de Genève, Monsieur Erwan Jean-Jacques OMNES, né à MAISONS-LAFFITTE (78600) le 21 mars 1984, et Madame Anna Marie Laurence DELAMARRE, née à MONTAUBAN (82000) le 9 novembre 1989, demeurant à BORDEAUX (33200) 67 avenue d'Arès, mariés le 11 juillet 2020 par devant l'officier de l'Etat Civil de BRUNIQUEL (82800) sous le régime de la communauté d'acquies, ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens. Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

ANNONCEURS
cet espace
vous intéresse ?

Contactez

Stéphane Carrière

au 06 87 74 87 51

05 57 52 75 79

ou adressez-lui un e-mail

s.carriere@ladepechedubassin.fr

LA DÉPÊCHE
DU BASSIN

Retrouvez

LA DÉPÊCHE
DU BASSIN



facebook

Rédigez
votre annonce légale
en quelques clics

1 - Composez votre annonce grâce à des modèles optimisés

2 - Visualisez votre texte

3 - Et recevez immédiatement votre attestation de parution

Rendez-vous sur
<https://legales.ladepechedubassin.fr/accueil>

ou flashez



INFORMATIONS
AU 05 57 52 75 75

LA DÉPÊCHE
DU BASSIN

LA DÉPÊCHE
DU BASSIN

7 allée Blaise Pascal
33470 Gujan-Mestras
Tél : 05.57.52.75.75
Fax : 05.57.52.75.76
journal@ladepechedubassin.fr

Édité par la S.E.P.L
SARL au capital de 588 625 €
Siège social : 23 quai de Queyries
33094 Bordeaux Cedex
Co-gérants : Anne Cazaubon
Olivier Holfeld
Directrice de la publication :
Anne Cazaubon
Principal associé : GSO SA
n° CPPAP : 0226 C 87576

ISSN 1766 - 7879
Dépôt légal à parution
Impression SAPESO
40 quai de Brazza
33100 Bordeaux

La Dépêche du Bassin est habilitée à diffuser
les annonces judiciaires et légales sur
l'arrondissement d'Arcachon.

PEFC 10-31-3312

Origine du papier : Espagne - Taux de fibres recyclées :
86 %. Ce journal est imprimé sur du papier certifié
PEFC 70% - FCBA-PEFC-COC-17-01690
Emissions de GES : 90 g CO₂eq. par exemplaire
(données 2021).